

# LE BON, LE LOURD ET LE TRUAND ?

## Trois entrepreneurs marseillais et la neutralité française pendant le Canton de Carthagène (juillet 1873-janvier 1874)

Les circonstances du fameux « Canton » de Carthagène (juillet 1873-janvier 1874) n'ont que très peu à voir avec un western de Sergio Leone, même si celui-ci fut tourné dans la province d'Almeria proche. Pourtant, cette paraphrase d'un titre célèbre s'est imposée à moi après le dépouillement systématique de la correspondance du consul de France à Carthagène échangée avec trois types de destinataires<sup>1</sup>. Deux sont diplomatiques : l'ambassadeur à Madrid et le ministère, déjà appelé « Département » dans le langage propre aux diplomates, les courriers étant adressés le plus souvent à un service spécifique : « consulats », « politique ». La troisième catégorie, qui rassemble tous les autres interlocuteurs, est surtout constituée d'hommes d'affaires ou de représentants d'entreprises mais comprend aussi les commandants de navires de guerre français croisant à proximité ou stationnés en rade. Paradoxalement, compte tenu de la hiérarchie administrative qui devrait imposer « l'échelon » de l'ambassade, la correspondance directe avec le ministère est de loin la plus riche. La première explication est que les relations régulières avec Madrid sont rapidement interrompues par le blocus de la ville. Plus profondément, le Canton présente une situation très spécifique : c'est à la fois un grand port militaire et une zone minéro-métallurgique de tout premier ordre qui s'insurgent contre la première république espagnole au nom d'un fédéralisme exacerbé<sup>2</sup>. Enfin, la personnalité même du consul, excellent connaisseur de la situation locale et au jugement très assuré, lui donne une fermeté d'expression toute particulière.

---

1. Je dois à l'obligeance de Madame Maïten d'Abadie Darras, alors responsable du service consulaire français de Carthagène, d'avoir pu consulter, en 1994, dans les meilleures conditions les archives du poste. Je tiens à lui exprimer toute ma gratitude.

2. Inspirée du fédéralisme proudhonien, l'insurrection cantonaliste de Carthagène éclate en juillet 1873. Ce soulèvement témoigne que la république fédérale issue de l'adoption de la constitution de juin 1873 n'a pas su rallier les secteurs les plus radicaux de la société espagnole.

Sur le Canton de Carthagène, cf. M.-A. MEDIONI, *El Cantón de Cartagena*, Madrid, siglo XXI, 1979 et A. PÉREZ CRESPO, *El Cantón murciano*, Murcie, 1990.

La qualité d'analyse du consul s'exprime dans tous les domaines, en particulier sur les aspects politiques du soulèvement et la personnalité des dirigeants cantonalistes. Ces points resteront toutefois hors du champ de cette étude. Celle-ci se concentre sur les comportements devant la situation créée par le Canton de trois entreprises ou personnalités marseillaises ou maintenant des liens étroits avec Marseille. Il s'agit de la Compagnie Valéry, compagnie maritime créée par deux frères corses de Bastia,<sup>3</sup> qui assure, via Carthagène, le courrier-vapeur avec Oran, d'Hilarion Roux, chef de la banque Roux de Fraissinet et propriétaire de la fonderie d'Escombreras, dans la baie de Carthagène, et enfin d'Ignacio Figueroa, Espagnol, fils du demi-solde Luis Figueroa émigré à Marseille à la chute du Premier Empire, pionnier du négoce puis de l'industrie du plomb à Marseille. Après avoir longtemps vécu à Marseille, où il fut l'associé puis le successeur de son père, Ignacio Figueroa est revenu s'établir en Espagne en 1860, pour des raisons économiques,<sup>4</sup> et aussi pour un motif de stratégie matrimoniale : il a épousé la descendante d'une grande famille noble de Guadalajara. Il conserve d'importants intérêts à Marseille et possède l'autre grande fonderie de Carthagène, celle du faubourg de Santa Lucía.<sup>5</sup> Aucun autre nom de Marseillais n'apparaît dans la correspondance. Les liens avec Carthagène de la compagnie et des deux personnages sont très différents : le port est une simple escale pour la compagnie, un lieu d'activité important pour les deux hommes d'affaires, dans l'ensemble de la filière des plombs argentifères, avec une nuance importante entre les deux : à la différence de l'Espagnol Figueroa, le Français Hilarion Roux possède des liens familiaux avec la cité : en 1843, il s'y est marié avec une fille d'officier de marine en retraite et maintient des liens étroits, de résidence intermittente et surtout de travail avec sa belle-famille<sup>6</sup>.

La correspondance du consul permet une lecture à plusieurs niveaux. Elle expose d'abord les demandes ou les pratiques de chacun des acteurs, elle permet aussi de décrypter leurs stratégies et, au-delà, leurs représentations de la situation carthaginoise. À cela s'ajoute la représentation que le consul lui-même peut avoir de chacun des protagonistes. La question ne relève pas seulement d'une précaution élémentaire de méthodologie historique : cette représentation commande l'action, celle d'un homme isolé, qui reçoit certes

3. Cf. E. TÉMIME, *Histoire de Marseille de la Révolution à nos jours*, Paris, Perrin, 1999, p. 86.

4. Il s'agit notamment du basculement du centre de gravité du marché du plomb de la Méditerranée vers l'Atlantique, lié au fait que l'Angleterre devient importatrice nette de métal en raison de l'épuisement de ses propres mines. Cf. G. CHASTAGNARET, « Marsella en la economía internacional del plomo », *Revista de historia industrial*, Barcelone, n° 1, 1992, p. 1-38, et O. RAVEUX, *Marseille, ville des métaux et la vapeur au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1998, p. 238-249.

5. Cf. G. CHASTAGNARET, « De Marseille à Madrid, du plomb au pouvoir d'État : la construction de la fortune de la Casa Figueroa », *Bourgeoisies et notables en Méditerranée (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, *Cahiers de la Méditerranée*, n° 46-47, 1993, p. 123-137.

6. Ignacio Figueroa et Hilarion Roux font chacun l'objet d'une notice bien documentée dans l'ouvrage de R. CATY, P. ECHINARD et E. RICHARD, *Les Patrons du Second Empire. Marseille*, Marseille, 1999, p. 152 et suiv., 269 et suiv.).

des instructions, mais assume, toujours dans l'urgence, des décisions lourdes d'enjeux immédiats dont il donne, de manière détaillée mais après coup, les justifications auprès du « département ».

Le thème commun à chacun des intervenants, hommes d'affaires ou représentants publics, est celui de la neutralité, autour de laquelle se nouent toutes les stratégies, de proclamation, de demande ou de revendication, ainsi que toutes les polémiques et dénonciations dont la virulence est à la mesure des enjeux économiques. L'interrogation sur la neutralité traverse donc l'ensemble de la réflexion présentée ici : au-delà de sa proclamation, comment se traduit-elle sur le terrain et comment se pratique-t-elle ? Si les trois protagonistes privés s'inscrivent comme le consul dans une neutralité officiellement proclamée, parlent-ils vraiment de la même chose ? La subissent-ils ou en sont-ils des acteurs, sinon des instigateurs ?

## ENJEUX POLITIQUES OU ÉCONOMIQUES ?

### *La question de la neutralité*

Elle est posée après le décret du gouvernement central du 20 juillet déclarant pirates les vaisseaux cantonalistes. Dès le 23 juillet, le général Contreras, chef du Canton, convoque le consul de France pour s'enquérir de l'attitude des bâtiments de la Marine présents dans la rade et dire « que le premier acte d'hostilité d'une force française contre les bâtiments insurgés mettrait en danger la vie de nos nationaux et même celle du Consul ». La réponse de celui-ci est que « ni le Commandant du bâtiment de guerre sur rade ni le consulat n'avaient reçu d'instructions de leurs ministères respectifs et ne pouvaient, par conséquent, prendre aucune mesure et qu'il devait en ce moment compter sur notre parfaite neutralité »<sup>7</sup>.

L'Allemagne et l'Angleterre sont loin d'être sur la même position. Le même jour en effet, un navire de guerre allemand, appuyé par une vedette anglaise, capture un aviso insurgé considéré comme pirate dans le cadre du décret du 20 juillet. À la suite de cet événement, le représentant de la France est convoqué à nouveau, l'après-midi du même jour, par Contreras, avec l'ensemble du corps consulaire. Le consul s'engage à faire part au ministre de la position du Canton et dit-il, en contrepartie, « j'ai exigé et obtenu sa parole que tout Français serait respecté dans sa personne et ses propriétés ». Et il ajoute : « J'ai communiqué au Commandant de l'avisos *Le Daim* les promesses de sécurité que j'ai obtenues pour nos nationaux ; nous comptons tous deux sur leur exécution »<sup>8</sup>.

7. Lettre au ministre (direction politique) du 23 juillet.

8. *Ibidem*.

Le 3 août, deux frégates espagnoles sont capturées par deux autres frégates, l'une allemande et une autre britannique. C'est le début d'une affaire qui va affecter durablement le climat général des relations entre insurgés et étrangers<sup>9</sup>. Le consul ne cesse de se féliciter du parti pris de neutralité adopté par la France. Ainsi, le 5 août il écrit : « Par suite des derniers événements les Anglais et les Allemands résidant à Carthagène ont été obligés de quitter la ville et d'établir le centre de leurs affaires sur d'autres points de la province. Par contre, les Français continuent à être respectés dans leurs personnes et leurs propriétés »<sup>10</sup>. L'intérêt des nationaux français est donc affiché comme le mobile essentiel de la politique française et cette position est officiellement maintenue jusqu'à la fin du conflit. Reste à percevoir quels intérêts, affichés ou sous-jacents, vont justifier une posture de plus en plus difficile à tenir avec l'évolution du rapport des forces.

*Deux enjeux spécifiquement marseillais : le port et les plombs argentifères*

L'histoire du Canton de Carthagène, longue de six mois, commencée avec le soulèvement du 12 juillet qui traduit la conjonction de fédéralistes urbains, de l'Arsenal et de la plupart des forces navales, est riche de multiples épisodes, dont la plupart se déroulent en mer, dans le cadre de sorties des navires cantonalistes en direction d'Alicante ou de petits ports proches. Ce sont d'abord de vaines tentatives pour créer des solidarités régionales et nationales, puis des efforts pour desserrer le blocus qui se met progressivement en place, avant la phase d'assaut terrestre final, qui ne se dessine pas avant décembre et s'achève avec la reddition des derniers défenseurs le 12 janvier 1874.

Les implications maritimes du conflit sont multiples, mais ne sont pas forcément celles que l'on attendrait pour un port comme Marseille. Compte tenu de la situation de Carthagène, les répercussions sur le trafic de marchandises devraient être au cœur des préoccupations. De fait, les navires marchands et, encore plus, les marchandises sont affectés à de multiples reprises, notamment lors des sorties navales des cantonalistes. Le consul est souvent mobilisé sur des affaires de capture de navires, en général vite résolues, et de confiscation des marchandises les plus diverses. Il le fait, soit de lui-même, parce que c'est l'une de ses missions premières, soit à la demande de négociants, pendant le conflit, ou à l'issue de celui-ci pour obtenir la restitution de marchandises. La surprise est que, à la différence d'autres ports, comme Bordeaux, Marseille n'est jamais explicitement citée à ce titre, comme si les négociants de la place

---

9. Le 23 juillet, le consul écrit : « L'acte d'hostilité que vient de commettre la frégate allemande *Frederic Carl*, en détenant, à un mille du port de Carthagène, le vapeur *Vigilante* irrité, ici, au plus haut degré l'esprit national : plusieurs cris de mort aux étrangers se sont fait entendre. De nos nationaux effrayés sont accourus au Consulat me demander de prendre une détermination pour leur sécurité ». Lettre au ministre, direction politique, 23 juillet.

10. *Ibidem*, 5 août.

étaient noyés dans la masse des anonymes ou avaient su devancer les difficultés. La Chambre de commerce n'intervient d'ailleurs à aucun moment auprès du consulat. Pour les marchandises, l'affaire finit d'ailleurs mal, avec la disparition de celles qui avaient été entreposées à l'Arsenal<sup>11</sup>.

Les enjeux strictement maritimes sont beaucoup plus complexes parce qu'ils voient intervenir trois parties. L'une d'elles est le gouvernement central de Madrid, qui ne dispose pas des forces navales nécessaires pour empêcher la domination régionale des bâtiments militaires ralliés au Canton. Cette impuissance se traduit dans le décret du 20 juillet déclarant pirates les vaisseaux cantonalistes et demandant aux marines étrangères de s'emparer d'eux. Ce décret se révélera lourd de conséquences mais sera néanmoins loin de produire les effets escomptés. D'où un changement de registre d'action : au début septembre, le gouvernement de Madrid décide « que dans tous les ports de la péninsule les provenances de Carthagène seraient considérées par les autorités sanitaires comme sous patente brute »<sup>12</sup>. Pour le consul, « Cette mesure est un acte d'hostilité, la santé publique étant parfaite dans Carthagène et les environs »<sup>13</sup>. La deuxième partie prenante est le consul lui-même : il est vivement intéressé par le maintien du courrier-vapeur qui, pendant plusieurs semaines, est sa seule relation avec l'extérieur et notamment le ministère.<sup>14</sup> La troisième partie prenante est la Compagnie Valéry. Sa posture depuis Marseille est simple parce que fondée sur un seul objectif : assurer le service de courrier-vapeur Marseille-Oran. Son escale normale est le port de Carthagène, parfaitement abrité dans sa vaste baie, mais le déplacement de l'escale à Alicante ne paraît pas lui poser de problème particulier.

La filière du plomb emploie plusieurs milliers d'ouvriers, dans les mines de la sierra ou les fonderies de la baie de Carthagène. Les ouvriers se mobilisent d'abord peu en faveur des fédéralistes : « La population minière du district de Carthagène qui avait activement secondé la révolution de septembre et possède plusieurs milliers de fusils provenant du pillage du parc d'artillerie qui eut lieu à cette époque semble, actuellement, moins disposée à prendre part au mouvement fédéral et socialiste. Cette disposition serait due au système de l'organisation des mines qui garantit aux ouvriers un tant % sur les bénéfices réalisés »<sup>15</sup>. Pour le consul, les mineurs de la sierra sont moins une masse mobilisable qu'une forme de menace : « Les événements

11. « Pour en finir avec cette affaire, j'ai fait constater par M. Pellegrini chancelier substitut de ce consulat la disparition de tous les colis appartenant à des Français et qui avaient été réclamés. Il a dressé à cet effet un acte notarié constatant qu'il ne reste plus dans l'arsenal de Carthagène aucune de ces marchandises ». Lettre au ministre du 19 février 1874 (direction des consulats).

12. Lettre au ministre (direction politique) en date du 5 septembre 1873.

13. *Ibidem*.

14. « Par suite de l'interruption des communications tant par voie terrestre que par télégraphe, mon seul moyen de correspondre avec V. E. est le vapeur-courrier entre Marseille et Oran qui fait escale à Carthagène » *Ibidem*, 23 juillet 1873.

15. Lettre au ministre (direction politique) en date du 12 juin 1873. La Révolution de septembre est la révolution libérale, la « Gloriosa » de septembre 1868.

ayant interrompu les opérations du district minier, il est à craindre que, sous peu, plus de dix mille ouvriers mineurs poussés par la misère n'envahissent Carthagène réclamant du pain ou la reprise de leurs travaux »<sup>16</sup>. Les mineurs n'intéressent donc guère, mais en revanche, les deux fonderies d'Escombreras et Santa Lucía présentent un intérêt majeur pour les cantonalistes, moins pour le plomb que pour l'argent métal. Le canton manque en effet cruellement de numéraire. Pour la petite monnaie, les stocks de cuivre de l'arsenal suffisent amplement aux besoins du canton. En revanche, la monnaie d'argent fait défaut<sup>17</sup> et les stocks industriels sont une tentation forte pour les cantonalistes, d'autant plus qu'ils croient, à tort, pouvoir battre monnaie facilement. La machine à balancier fonctionne mal, mais ils essaient de contourner la difficulté en payant directement en lingots d'argent<sup>18</sup>. Cela signifie très clairement que le contrôle de l'argent des fonderies est perçu comme la solution d'un des problèmes majeurs du canton.

L'ensemble de cette situation donne une acuité particulière à la position de neutralité adoptée par la France. Une position qui s'impose à tous, Français et Espagnols, armateurs et industriels, mais qui est susceptible de lectures différentes et surtout de manœuvres spécifiques, en fonction de la position et des intérêts de chacun.

## POSTURES CONTRASTÉES

### *La Compagnie Valéry ou le lourd ignorant ?*

Le 18 septembre, la direction marseillaise de la compagnie Valéry écrit au Consul: « Permettez nous de vous dire combien nous avons été surpris de voir que vous aviez voulu diriger le mouvement de nos paquebots dans le port de Carthagène et les mêler aux questions concernant le gouvernement révolutionnaire de ce pays »<sup>19</sup>. Derrière cette phrase énigmatique, un fait apparemment simple: le consul a ordonné au vapeur-courrier de Valéry de désobéir au décret sanitaire en accostant à Carthagène au lieu de mouiller dans la baie d'Escombreras. La réponse, en deux courriers successifs, du consul à la compagnie, est d'une fermeté inhabituelle, sur un ton à la mesure de la vexation subie. Le 25 septembre, il conclut ainsi sa première réponse: « Vous pouvez, Monsieur, faire toucher vos vapeurs où bon vous semblera,

16. *Ibidem*, 30 juillet 1873.

17. « Le manque d'argent constitue la plus grande difficulté de nos dirigeants actuels: les expéditions sur Lorca et Orihuela n'ont été faites que pour s'en procurer ». Lettre au ministre (direction politique) du 6 août 1873.

18. « La plupart des paiements se font en lingots d'argent dont le change est difficile. Contreras [chef du Canton] me disait, hier, que la question d'argent est ce qui l'inquiète le plus, que les diverses expéditions sur le résultat desquelles il avait compté ne lui en avaient que peu ou point rapporté. » Lettre au ministre du 1<sup>er</sup> octobre 1873 (direction politique)

19. Phrase citée dans la lettre du consul à Valéry Marseille en date du 29 septembre 1873.

mais il faut savoir qu'il m'est impossible de prévoir les difficultés qui pourraient en surgir ». Le 29, il donne plus de détails : « En présence de ces allégations, je regretterais, Monsieur, la sollicitude que, dès le principe, j'ai accordé à votre entreprise, sollicitude qui ne lui a jamais failli. La première fois que votre paquebot venant de Marseille fut détourné de son itinéraire habituel pour aller à Escombreras, les autorités de fait avaient le droit de lui infliger une amende considérable pour trois motifs : 1° avoir débarqué des passagers sans prendre l'entrée sanitaire ; 2° avoir fait des opérations de commerce sans déclaration en douane ; 3° avoir débarqué sur un point qui n'est pas port reconnu. C'est à mon intervention immédiate qu'est due la suspension de toute information et conséquemment la remise de toute amende, sur mon assurance qu'à l'avenir vos paquebots toucheraient comme d'habitude dans le port de Carthagène. Je n'ai et je n'aurai jamais la pensée d'influer en quoi que ce soit sur la marche de vos paquebots. Dans votre intérêt et vu ma position ici, j'ai cru devoir donner un conseil favorable. Je regrette de ne pas avoir été compris à Marseille, probablement par suite des rapports erronés adressés par le commis chargé temporairement de votre agence. Cet individu compromis personnellement avec un des deux partis belligérants n'a pas craint pour le servir de fausser la vérité ».

Le consul inverse donc le sens des relations : c'est la compagnie qui a contrevenu aux règles et elle devrait exprimer sa gratitude au consul. La partialité est du côté de l'armateur, tout comme la méconnaissance de son propre personnel puisqu'il ignore l'engagement politique de son agent local. C'est l'explication donnée aussi au ministre : « S'appuyant sur ce décret (sanitaire) un employé de l'agence de nos vapeurs-courriers en cette ville s'est avisé d'empêcher samedi dernier ce vapeur d'entrer dans le port et de l'envoyer à Escombreras sans consulter au préalable le Consulat et le bâtiment de guerre sur rade. Aussitôt informé de ce fait, qui semblait nous écarter de notre neutralité, j'ai ordonné au capitaine, en lui délivrant une patente de santé nette de suivre à l'avenir son itinéraire accoutumé »<sup>20</sup>.

L'explication la plus claire est donnée à l'ambassade à Madrid : « La situation qui m'est faite à Carthagène ne manque pas de difficultés grâce aux manèges des assiégeants, bien que personne n'ait observé une neutralité plus complète depuis le commencement des événements. Un des espions de Martínez Campos [le général envoyé par Madrid pour la reprise de la ville], commis de l'agence des vapeurs Valéry, a écrit à cette compagnie que je voulais placer leurs vapeurs au service du gouvernement insurgé »<sup>21</sup>. Le consul aurait pu ajouter que sa décision de délivrer une patente nette relève pleinement de sa compétence. Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, si « la séculaire patente de santé est conservée partout », « ce document est délivré dans

20. Lettre au ministre du 5 septembre 1873.

21. Lettre au chargé d'affaires en date du 28 septembre 1873

le port métropolitain par les autorités sanitaires locales et à l'étranger par le consul en poste dans le port visité»<sup>22</sup>.

Point n'est besoin de cet argument. Au fond, pour le consul, au-delà des règlements maritimes, la compagnie Valéry n'a rien compris, ni aux enjeux, ni aux réalités locales, ni à son intérêt bien senti, ni aux pratiques de son propre bureau, ni surtout aux rapports de force. L'allusion du consul à sa position personnelle est une invitation à respecter et ménager un homme d'influence. La compagnie admet-elle avoir commis une bévue ? En tous cas, l'affaire paraît s'arrêter là, sur la victoire morale d'un consul qui n'a cessé de se proclamer serviteur fidèle et avisé d'une politique décidée au-dessus de lui. En réalité, tout se passe comme si la compagnie Valéry avait été doublement manipulée, en interne par son représentant intérimaire à Carthagène, en externe par un consul soucieux de maintenir de bonnes relations avec les cantonalistes : le décret sanitaire sans fondement réel lui fournit un terrain de choix pour afficher sa « neutralité ».

*Figueroa: « el malo de la película »*

Compte tenu de la position officielle de la France et, tout autant, de l'attitude du consul, les biens français sont strictement respectés à Carthagène. C'est le cas notamment de la fonderie de plomb et d'argent d'Hilarion Roux, à Escombreras, y compris les stocks de métal argent qu'elle renferme. En revanche, Santa Lucía, propriété de l'Espagnol Ignacio Figueroa, ne peut bénéficier de la protection du pavillon français. Figueroa est très vite inquiet et, peu après le début du soulèvement, charge le directeur de l'affinage d'une mission, décrite en détail par le consul dans un long rapport justificatif du 10 septembre : « Martin gagé à 500 francs par mois n'est qu'un employé chimiste dirigeant l'affinage. Au commencement du siège cet employé s'est présenté dans ma chancellerie m'exprimant l'intention de placer le pavillon français sur des plombs auxquels il supposait que des maisons françaises pouvaient être intéressées au nombre desquelles il cita la maison Luce et Rozan de Marseille. Désireux de pouvoir sauvegarder des intérêts français je réclamai des données certaines pouvant me mettre à même de justifier près du comité révolutionnaire la protection de notre pavillon : Martin ne m'a fourni aucune preuve. Avant de se retirer je demandai au susdit Martin s'il avait des intérêts dans l'usine Figueroa : sa réponse, faite en présence du Chancelier, fut négative. (...) Les mille tonnes de plomb mentionnées par Martin ne peuvent être la propriété de la maison Luce et Rozan. Au cas même que Figueroa eût passé un contrat avec cette maison pour fourniture de plombs, cette marchandise ne devient la propriété des acheteurs qu'après l'embarquement

---

22. D. PANZAC, *Quarantaines et lazarets. L'Europe et la peste d'Orient*, Aix-en-Provence, 1986, p. 118-119. Je remercie Gilbert Buti de m'avoir fourni cette référence.



et la signature des connaissements. Tel est l'usage de la place de Carthagène qui n'a pu être modifié en faveur de Figueroa »<sup>23</sup>.

L'usine de Santa Lucía est occupée par les cantonalistes à la mi-août : « L'argent est réquisitionné dans la fabrique de M. Figueroa ; la coupellation s'y fait maintenant sous la surveillance des baïonnettes cantonales. Il serait question de l'indemniser en lui donnant une valeur équivalente de cuivre. Les pièces sont frappées à l'effigie du roi Amédée »<sup>24</sup>.

Ignacio Figueroa n'est pas homme à rester passif. Sénateur à vie depuis 1868 après avoir été député, il rejoint le général Martínez Campos, responsable du siège de Carthagène, et engage une seconde manœuvre pour que son usine soit incluse dans la protection des intérêts français. À défaut d'être français lui-même, en dépit de ses décennies de vie marseillaise, il essaie d'accréditer l'idée de la présence de capitaux français dans l'usine, toujours en utilisant l'ingénieur Martin : « Un sieur Martin, Français directeur de cet établissement, a invoqué la protection du pavillon français et l'intervention du Consulat, disant y avoir placé 250 000 francs. J'ai dû refuser cette demande, l'usine étant espagnole et propriété de M. Figueroa, citoyen espagnol, d'autant que Martin a jusqu'à ce jour laissé ignorer au Consulat qu'il avait 250 000 francs placés dans cet établissement. A mon refus motivé, Martin m'a répondu par lettre de menaces » (...) Martin est en ce moment à La Palma avec les troupes de Madrid, près de M. Figueroa qui lui a évidemment inspiré cette démarche. Il eût été heureux de profiter de la circonstance qu'un de ses employés salariés est français pour mettre son usine sous la protection de notre pavillon »<sup>25</sup>. Le consul informe en même temps le ministère, avec une information supplémentaire, qui doit profondément irriter Figueroa : « L'usine de M. Hilarion Roux identique à celle de M. Figueroa est respectée. J'ai du reste informé le gouvernement cantonal de sa nationalité française et du respect qui lui était dû. »

Le rapport du 10 septembre ajoute deux précisions : « Martin resta avec eux (les insurgés) quarante-huit heures sans réclamer ma protection : il fut rejoint, à La Palma, quartier général de l'armée assiégeante, son patron qui arrivait de Madrid. » Par ailleurs, il a demandé « l'intervention armée de notre marine pour chasser les insurgés de l'usine et recouvrer ses titres de propriété ».

Dans la nuit du 29 au 30 août, devant l'échec de cette double manœuvre, Martínez Campos lance une attaque pour « prendre et détruire l'usine et les fourneaux de la fabrique espagnole de M. Figueroa. (...) Cette attaque répétée plusieurs fois a toujours été repoussée »<sup>26</sup>. Quel que soit l'intérêt stratégique de l'usine, il est peu probable que l'opération ait été lancée sans l'accord de Figueroa, sinon à son initiative.

23. Lettre au ministre (direction des consulats), 10 septembre 1873.

24. Lettre à l'ambassade du 19 août 1873.

25. *Ibidem*, 22 août 1873.

26. Lettre au ministre (direction politique), 30 août 1873.

À la suite de ses échecs successifs auprès du consul, Figueroa change d'interlocuteur: Martin écrit directement au ministre pour dénoncer les agissements du consul de France dans la cité. D'où le rapport circonstancié en date du 10 septembre, accompagné de pièces annexes, mais le consul va très au-delà de la défense de son action, pour se livrer lui-même à une attaque personnelle contre Figueroa: « Il est notoire à Carthagène que Figueroa dont l'honneur et la probité sont aussi suspects, ici, qu'à Marseille où il se trouve sous le coup d'une condamnation pour faux en écriture commerciale, aurait obligé pour sauvegarder sa fabrique, son employé, homme faible et dépendant, à écrire de fausses allégations »<sup>27</sup>.

En dépit de sa stratégie offensive, le consul se trouve manifestement en difficulté auprès de son propre ministère au cours des mois suivants. Non seulement, il doit se justifier, jusqu'après la chute du canton, de sa gestion du dossier Luce et Rozan,<sup>28</sup> mais il ne cesse de faire l'objet d'attaques politiques: à la différence de Valéry, Figueroa est très puissant à Madrid et peut ainsi faire pression sur l'ambassade, directement ou indirectement. Dès la mi-octobre, le consul doit justifier sa conduite auprès de l'ambassadeur: « Je regrette infiniment les préventions que pourrait avoir le gouvernement de Madrid à mon égard: elles ne peuvent provenir que de documents erronés: mes rapports avec le général Contreras et le gouvernement cantonal sont des plus réservés: elles (sic) se bornent à réclamer et même exiger la protection des personnes et des propriétés françaises. (...) Il est vrai que la population de ma résidence me montre une déférence toute particulière: j'en suis redevable à la stricte observation de neutralité que j'ai suivie, conformément aux instructions de notre Gouvernement, politique qui fut, dans le principe, un contraste frappant avec celle des Anglais et des Allemands »<sup>29</sup>. La défense est ferme, mais elle révèle que le consul est épié dans sa propre résidence et, surtout, elle ne mettra pas un terme aux attaques contre le consul et, au-delà, contre la pratique française de la neutralité. Même parfaitement fondé juridiquement, l'exercice de la neutralité par le consul lui a fait prendre – et a fait prendre à la France – de sérieux risques politiques. Pour défendre quels intérêts ?

*Le bon ? Hilarion Roux, un absent omniprésent*

Hilarion Roux ne demande rien et, plus généralement, n'échange aucune correspondance avec le consul. Rarement mentionné, son nom n'apparaît que dans les courriers au ministre, avec une seule exception: une lettre du consul adressée le 29 décembre 1873 au commandant de la corvette cuirassée *Alma*, basée à Porman, sur le flanc sud de la sierra de Carthagène. Dans les faits, il représente, de très loin, les plus gros intérêts français de la place, avec son usine d'Escombreras, avec aussi les multiples mines qu'il possède ou

27. Lettre au ministre. Direction des consulats, 10 septembre 1873.

28. Lettre à l'ambassade, 15 janvier 1874.

29. Lettre à l'ambassade, 14 octobre 1873.

contrôle dans la sierra ou dans les environs. Ce patrimoine s'est constitué depuis une trentaine d'années, à la faveur de la venue à Carthagène, au début de l'année 1843, de ce fils du président de la banque Roux de Fraissinet. Le jeune Hilarion a immédiatement compris les virtualités de la place, non seulement pour le traitement du minerai d'argent de la sierra d'Almagrera voisine, mais aussi pour toute la filière du plomb argentifère, pouvant reposer sur la richesse minière de la sierra voisine. À la faveur d'un prêt hypothécaire très avantageux, la maison Roux est devenue très vite propriétaire de la grande fonderie d'Escombreras, superbe établissement qui venait d'être construit par des capitaux lyonnais. Hilarion Roux n'a cessé de développer des initiatives minières régionales. Par ailleurs, comme il a été signalé plus haut, il s'est marié à Carthagène moins d'un an après son arrivée. Certes, il réside de moins en moins dans la cité : au décès de son père, il a repris la direction de la banque Roux de Fraissinet à Marseille où il est devenu, en 1865, administrateur de la succursale locale de la Banque de France. Peu importe : ses beaux-frères assurent la représentation de ses affaires pendant ses absences et Hilarion Roux est sans conteste la principale figure économique de Carthagène. Une figure dont la reconnaissance nationale a commencé peu avant la fin du règne d'Isabelle II, par l'attribution du titre de commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique<sup>30</sup> et s'est poursuivie après la Révolution de 1868 par l'attribution de la Grand Croix du même ordre<sup>31</sup>. *Prohombre* à Carthagène et banquier à Marseille, il possède une envergure qui dépasse largement les limites de la cité, par ses fonctions à la Banque de France et surtout par l'importance de la maison familiale et les liens de celle-ci avec les Rothschild. Un double enracinement donc, qui assure de multiples réseaux, en France et en Espagne.

On ne connaît pas les liens réels entre le consul et les affaires de Roux, mais les deux hommes se connaissent forcément et le diplomate se doit d'être attentif aux intérêts d'un Français si puissant localement et si influent en France. Il n'a pas besoin de présenter Roux dans ses courriers au ministère, mais il est en revanche opportun de signaler que ses intérêts sont l'objet de toutes les attentions : d'où la mention du respect de l'usine dans un courrier du 21 août.<sup>32</sup> Lorsque l'agent consulaire français dans une cité minière voisine, Mazarrón, réclame la présence d'un navire de guerre du fait d'incursions des insurgés, le consul déconseille de répondre favorablement à la demande, mais il se justifie : « pour ma part, je crois que les intérêts français de cette localité ne méritent pas une dépense de cette importance. M. Hilarion Roux est, il est vrai, propriétaire d'un grand nombre de mines qui se trouvent dans les environs de Mazarrón mais pour le moment, les insurgés recherchent plutôt des vivres que des minerais ». <sup>33</sup> Et surtout, il a déjà pris ses précautions : le

30. Décret du 11 février 1868 (Archivo del ministerio de asuntos exteriores (AMAE), condecoraciones, leg. 251, exp. n° 20).

31. Décret du 14 décembre 1872 (AMAE, condecoraciones, leg. 262, caja 2, exp. n° 231).

32. Lettre au ministre (direction politique) 21 août.

33. Lettre au ministre (direction politique) 3 janvier 1874.

29 décembre, il a, par courrier, averti le commandant de la corvette cuirassée *Alma* des importants intérêts miniers de Roux dans le district de Mazarrón<sup>34</sup>.

Le consul n'est manifestement pas inquiet: les insurgés n'ont aucune raison de s'en prendre aux propriétés de Roux. Le décret de 1872, lui conférant la Grand Croix d'Isabelle la Catholique fait ressortir l'image d'un patron attentif à ses ouvriers: «Dans ses établissements miniers et industriels, il emploie plus de trois mille ouvriers et dans tous, il accorde une grande sollicitude à l'ouvrier, avec mention spéciale pour les fabriques d'Escombreras (Carthagène), où il entretient à ses frais, une école pour les fils d'ouvriers et un petit hôpital avec la présence médicale correspondante». Quelle que soit l'exagération inhérente au genre, le texte fait ressortir un comportement sensiblement différent de celui de l'environnement patronal local, marqué par la seule obsession du rendement du travail.

Pendant le Canton, Roux est resté discret, mais il n'a pas été inerte. Ainsi, l'un des ingénieurs de son usine, collègue chimiste de l'ingénieur Martin instrumentalisé par Figueroa, écrit fort opportunément au consul pour l'informer sur la personnalité et la fortune de son «ami», afin de disqualifier son argumentation.<sup>35</sup> Il faut sans doute aller au-delà de cette manœuvre ponctuelle contre un concurrent de longue date et se demander si en fait Roux n'est pas l'inspirateur sinon de l'ensemble de la politique de la France, tout au moins de sa mise en œuvre sur le terrain par le consul. La réponse à la question soulevée par la gestion peu «politique» du cas Figueroa n'est-elle pas donnée par l'objectif fondamental que constitue la défense des intérêts de la maison Roux?

## LA NEUTRALITÉ ENTRE AMBIGUÏTÉS ET LIMITES

### *La neutralité officielle: un concept polysémique*

Les représentants des puissances présentes à Carthagène sont les premiers à pratiquer une lecture plurielle de la neutralité. Anglais et Allemands ont fait le choix d'une neutralité déséquilibrée au profit du pouvoir central en s'emparant de plusieurs navires insurgés. Leur présence navale militaire est très forte et sa neutralité suspecte: sans participer aux combats, elle pèse en faveur du gouvernement central, quitte à provoquer l'indignation des cantonalistes et à faire surgir des menaces sur les représentants et les sujets des deux pays.

La position française, exprimée formellement dès le 23 juillet à Carthagène, a un tout autre sens. La France envoie et même maintient simultanément plusieurs navires de guerre, avisos ou corvettes cuirassées, avec relève des navires; au nom même de la neutralité, elle se désolidarise des initiatives

34. Lettre du 29 décembre 1873.

35. L'ingénieur chimiste d'Escombreras est un belge nommé Massart (Lettre au ministre, direction politique, 10 septembre 1873).

anglaises ou allemandes et, très vite, les navires français cessent d'être perçus comme une démonstration de force au service de la protection des nationaux pour devenir une présence de fait compréhensive à l'égard du Canton: lorsqu'un marin est tué « par erreur » par un tir cantonaliste, l'affaire est discrètement étouffée.<sup>36</sup> Le 28 septembre, le consul reconnaît, dans une lettre à l'ambassadeur: « Mon grand grief aux yeux de Martínez Campos est d'avoir maintenu notre bâtiment de guerre dans le port de Carthagène »<sup>37</sup>.

Le Consul reconnaît ainsi, implicitement, sa responsabilité dans l'ensemble de la posture française sur le terrain. Le général en chef des forces assiégeantes n'est d'ailleurs pas le seul à voir dans le consul un ami des insurgés. Cette opinion est répandue bien au-delà du Canton, au point d'embarrasser le consul lui-même. À la fin du mois de septembre, il reçoit la visite de Díaz Quintana, monarchiste chef de l'Union Libérale, qui souhaite un rapprochement avec les cantonalistes: « Sous l'opinion erronée de mon influence sur les autorités cantonales de Carthagène, il s'est présenté à moi présumant me gagner à son parti (...) Je lui répondis que mes devoirs de Consul consistaient à protéger la vie, les propriétés et le commerce de mes nationaux: qu'à ces trois points se bornaient mes relations avec le gouvernement cantonal, que de même que mon gouvernement je devais rester neutre dans toute question politique »<sup>38</sup>.

À partir de la fin octobre, les attaques du gouvernement espagnol contre le consul se font désormais pressantes, mais le consul ne vacille nullement dans sa réponse au chargé d'affaires de l'ambassade: « J'ai lu attentivement votre dépêche du 23 octobre dernier qui relate les accusations dont je suis l'objet à Madrid et que vous me transmettez: elles sont complètement fausses: vous pouvez les nier avec toute assurance. J'écris à M. le Duc de Broglie que si je suis coupable d'une des accusations que vous formulez que je sois suspendu de ma position; que si au contraire je suis innocent que le cabinet de Madrid soit contraint à me rendre une satisfaction aussi éclatante que possible. Je demande une enquête sérieuse: après je me rendrai à Madrid »<sup>39</sup>.

Après la chute du Canton, il avoue au ministère: « Après toutes les calomnies qui avaient été répandues sur le compte du Consulat, il fallait bien s'attendre à ce que ma mission fût des plus difficiles. Aussi les rapports que j'ai dû avoir forcément avec les autorités nommées par Castelar ont-ils été des plus tendus et j'ai dû faire preuve plus d'une fois d'une grande prudence. Le nouveau alcalde de Carthagène nommé depuis la capitulation de cette ville a été la seule autorité qui m'ait reçu avec bienveillance »<sup>40</sup>. C'est seulement le 9 mars qu'il s'avance à dire: « Ma situation semble s'être améliorée un peu depuis quelques jours, grâce peut-être à l'attitude que j'ai dû prendre à cause

36. Lettre au ministre (direction politique), 16 septembre 1873.

37. Lettre à l'ambassade du 28 septembre 1873.

38. Lettre au ministère (direction politique), du 24 septembre 1873.

39. Lettre au chargé d'affaires à Madrid, du 4 novembre 1873.

40. Lettre au ministre (direction politique), 19 janvier.

des préventions des autorités contre moi. Je me suis en effet complètement tenu à l'écart depuis près d'un mois»<sup>41</sup>.

C'est implicitement reconnaître que la discrétion n'avait pas été son fort, mais sa position semble néanmoins solide: il a parfaitement rempli une stricte mission de défense des intérêts français, sans se laisser détourner par des pressions d'aucune sorte. Dans les faits, il semble moins assuré lorsqu'il écrit au ministre, après la chute du Canton: «Je fais tout mon possible pour aider les uns et conseiller les autres et j'espère arriver au terme de ma mission sans avoir au moins mérité un blâme de la part de V. E.»<sup>42</sup>. La formule ne relève peut-être pas seulement d'une modestie de convenance. N'a-t-il pas outrepassé, sinon des directives qui lui faisaient parfois défaut, au moins le sens même de sa mission en se montrant compréhensif à l'excès à l'égard des cantonalistes?

Autrement dit, la défense des intérêts nationaux, ceux de Roux au premier rang, n'aurait-elle pas infléchi et même déséquilibré la politique officielle du pays? Si tel est le cas, la faute n'en incombe pas seulement au consul: en novembre, c'est à la demande même du ministre De Broglie qu'il intervient en dehors de sa circonscription pour protéger les intérêts français à La Garrucha, petit port minier de la province d'Almería.

*Valéry, Roux, Figueroa: la neutralité entre commodités et limites*

Si les États eux-mêmes ont une acception de la neutralité incertaine ou large en fonction des intérêts qu'ils défendent, on ne saurait s'étonner de retrouver cette attitude chez les entrepreneurs, dans le cadre de pratiques très peu formalisées mais tout à fait révélatrices.

Tout au moins dans le cas de Carthagène, la compagnie Valéry s'inscrit dans une conception de la neutralité que l'on peut qualifier de «légitimiste»: l'État central a le pouvoir de fixer les règles, notamment sanitaires et l'obéissance de leur commis au décret controversé leur paraît aller de soi. La réponse du consul sur leur registre, celui du droit, est habile à plusieurs titres, sur le terrain du droit mais aussi parce qu'elle illustre que le droit ne suffit pas à donner la solution simple à ce genre de situation: une guerre civile crée une situation complexe qui appelle toujours une réponse spécifique. Respecter la loi d'une des parties est, de fait, prendre parti, donc se mettre en danger. Le légitimisme de la compagnie Valéry ignore les réalités des conditions d'exercice de la neutralité: ce n'est au fond qu'un légalisme passif, maladroit et balourd.

Les similitudes, à défaut des affinités, entre Figueroa et Roux, vont très au-delà du simple terrain des activités. Tout d'abord, chacun est familier du pays de l'autre depuis des décennies. Roux est chez lui à Carthagène, où il a

41. Lettre au ministre, 9 mars 1874).

42. Lettre au ministre (direction politique) du 19 janvier 1874.

fondé une famille, comme Figueroa est chez lui à Marseille, où il a passé toute sa jeunesse. Chacun aurait pu aspirer, pour plusieurs raisons, à la nationalité de l'autre. Inutile d'ergoter sur leurs conceptions respectives de la neutralité, profondément similaires : pour chacun d'eux, la neutralité est un instrument de défense de ses positions et de ses intérêts, avec mobilisation des ressources diplomatiques et militaires du neutre protecteur. La différence majeure en ce domaine est qu'ils ne se trouvent pas du même côté de la « barrière » de la neutralité parce que c'est une barrière nationale. De plus, à la différence de Figueroa, Roux est enraciné à Carthagène où il est perçu comme local, par sa résidence passée, ses venues et de plus en plus grâce à sa famille. Cette situation doit faire triplement enrager Figueroa : parce qu'il ne peut bénéficier de la protection de la neutralité, parce que celle-ci est accordée à son plus gros concurrent, pourtant aussi « espagnol » que lui, enfin parce que, dans la ville, ce bouclier de la neutralité n'apparaît pas comme le privilège exorbitant d'un capitaliste étranger, mais comme une chance pour un homme et une famille du pays et, au-delà, pour des centaines de familles ouvrières. Comme son père avant lui, Ignacio Figueroa laissera l'image d'un homme d'affaires sans scrupule – le consul joue de cette image – mais ici, c'est moins le retors, voire l'escroc qui transparait dans les manœuvres successives, que l'homme enragé. Enragé de voir que son histoire personnelle l'a fait basculer du mauvais côté de la neutralité alors qu'un autre, tout aussi opportuniste, avec un chemin personnel à la fois inverse du sien et très ressemblant, peut bénéficier de toutes les protections et légitimités, nationales et locales. Figueroa, ou la rage de la neutralité refusée.

Hilarion Roux a le beau rôle. Grand capitaliste français, *prohombre* industriel de Carthagène, personnalité nationale dans la péninsule : quel que soit le profil, il est toujours avantageux. Il peut donc laisser ou faire pratiquer sans retenue une neutralité avantageuse, politiquement déséquilibrée, mais sans risque aucun pour lui, parce qu'il est déjà connu et reconnu, et surtout parce qu'il sera inévitablement appelé à jouer un rôle majeur dans la reprise en mains, économique mais aussi politique, de la ville après la chute du Canton. Illustration : alors que le consul craint pour sa carrière, est muté de Carthagène dès le printemps 1874, Roux est anobli en août de l'année suivante comme « marqués de Escombreras »<sup>43</sup>. Hilarion Roux n'est pas un « bon », mais un homme rusé, entreprenant, attentif à son image et à ses réseaux, un homme disposant de positions si fortes en France et surtout en Espagne qu'il peut jouer sur un registre national sans être menacé sur l'autre. Roux ou le privilège de la neutralité hors limites sans risques.

Le Bon, le lourd et le truand : le titre proposé appellerait quelques nuances, notamment sur les deux extrêmes, mais elles étaient déjà implicites dans le western. En revanche, on peut relever que le temps court, celui de la crise politique, joue, une fois de plus comme un révélateur, certes des

---

43. Real decreto du 16 août 1875.

personnalités, mais plus encore des situations et des ressources du moment. Il convient surtout de souligner qu'il masque les potentiels profonds, parce que le sort des entreprises ne se joue pas dans le temps du Canton : à la différence du western, il n'y a aucun vaincu. La compagnie Valéry n'est en rien affectée par l'incident. Figueroa et Roux sont deux triomphateurs des années 70 parce que c'est le temps long qui commande, celui des cours du plomb : les sommets atteints jusqu'à 1877 assurent la prospérité des deux industriels comme celle de l'ensemble du district. Les discriminations viennent plus tard, à la fin de la décennie, avec la crise du plomb, qui permet à Figueroa de prendre sa revanche à Carthagène sur des petits producteurs, mineurs ou fondeurs, aux abois, en attendant l'élimination de Roux par la faillite de la banque marseillaise : Roux avait été plus attentif à sa protection à Carthagène que sur d'autres terrains. Indestructible en Espagne grâce à la neutralité française, Roux s'effondre en 1883 dans l'Océan Indien précisément parce que la France a cessé d'être neutre pour devenir belligérante<sup>44</sup>. Pour Figueroa l'épisode du Canton n'est que l'aliment d'une revanche, alors que la trajectoire de Roux devient marquée par la neutralité, une neutralité dans tous ses états, de l'apothéose dominatrice à la nostalgie d'une fortune perdue.

Gérard CHASTAGNARET

---

44. Sur cette faillite, cf. O. LAMBERT, *Marseille et Madagascar : histoire d'une aventure outre-mer. Entrepreneurs et économie portuaire, stratégies économiques et mentalités coloniales (1840-1976)*, Marseille, CCIMP, 2000.